

1126

Berne, le 18 juin 1970

Distribuée

30 juin 1970

25e anniversaire des Nations Unies
à San Francisco;
Don par la Confédération
d'une oeuvre d'art
pour une Exposition et vente aux enchères
au profit de l'UNICEF.

Département politique. Proposition du 18 juin 1970

(annexe).

Département de l'intérieur. Rapport joint du 29 juin 1970

(adhésion).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du
26 juin 1970 (adhésion).

Vu la proposition du Département politique et d'entente avec le
Département de l'intérieur et le Département des finances et des
douanes, il est

d é c i d é :

1. Le Département politique est autorisé à contribuer, par le don
d'un tableau, à une exposition prévue dans le cadre des manifesta-
tions commémoratives du 25e anniversaire de la signature de la
Charte des Nations Unies à San Francisco, exposition qui sera
suivie d'une vente aux enchères au profit de l'UNICEF.
2. Le Département de l'intérieur est chargé de l'achat dudit tableau.
Les frais s'élevant à fr. 3'700.-- seront portés au débit de la
rubrique 601.371.0 du "Crédit pour imprévus" du Département des
finances et des douanes.

Extrait du procès-verbal au Département politique (10) pour exé-
cution; au Département de l'intérieur (3) pour information; au Dépar-
tement des finances et des douanes (8) pour information; au chef de
presse du Département politique.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Sauer

o.742.30 - RT/zu

Berne, le 18 juin 1970

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a l25e anniversaire des Nations Unies
à San Francisco

Don par la Confédération d'une oeuvre
d'art pour une exposition et vente
aux enchères au profit de l'UNICEF

A l'occasion du 25e anniversaire des Nations Unies, la ville de San Francisco s'apprête à commémorer par diverses cérémonies la signature de la Charte, le 26 juin 1945, en cette ville. Tous les représentants des Etats membres de l'Organisation ainsi que les observateurs et un certain nombre de personnalités touchant de près aux Nations Unies, seront appelés à participer à ces cérémonies qui se termineront par une imposante manifestation, en octobre prochain, rappelant l'entrée en vigueur de la Charte. A cette occasion, une collection d'oeuvres d'art, offertes par les Gouvernements, sera mise aux enchères en faveur du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE/UNICEF).

La Confédération qui, par l'intermédiaire de son représentant auprès des Nations Unies, a été invitée au même titre que les autres Etats à participer à ces manifestations, a aussi été sollicitée de faire don d'une oeuvre d'art qui sera exposée dans divers musées de Californie, avant la vente aux enchères.

Vu l'invitation généreuse de la ville de San Francisco qui prendra à sa charge jusqu'aux frais de déplacement de ses invités, et l'effort particulier en voie de réalisation pour célébrer digne-

./.

ment cet événement, il serait, de l'avis de notre observateur, regrettable que la Confédération ne s'associe pas à cette action, à laquelle beaucoup d'Etats ont déjà répondu. D'autre part, notre participation aurait aussi pour effet de contribuer à entretenir une image sympathique de notre pays pour les Suisses de la région et notre consul général, étant donné la publicité qui sera faite autour des manifestations précitées.

Enfin, la décision de contribuer par un don à cette exposition aurait pour résultat final d'apporter un nouvel appui à l'UNICEF, c'est-à-dire à un organisme auquel notre pays attache une importance toute particulière, en raison du caractère humanitaire de son programme en faveur de l'enfance.

En ce qui concerne le choix de l'oeuvre en question, la Section des arts du Département de l'intérieur, en collaboration avec la Commission fédérale des Beaux-Arts, s'est décidée pour une gouache de l'artiste suisse Johannes Itten (dimension 70 cm sur 60 cm). Le Département de l'intérieur nous a fait savoir que la veuve de l'artiste était disposée à céder ce tableau au prix exceptionnel de fr. 3.700.-, tous frais compris. Cette dépense devrait être imputée sur le "Crédit pour imprévus" du Département des finances et des douanes, sous la rubrique 601.371.0.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de proposer :

- 1) Le Département politique est autorisé à contribuer, par le don d'un tableau, à une exposition prévue dans le cadre des manifestations commémoratives du 25e anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco, exposition qui sera suivie d'une vente aux enchères au profit de l'UNICEF.

- 3 -

- 2) Le Département de l'intérieur est chargé de l'achat dudit tableau. Les frais s'élevant à fr. 3.700.- seront portés au débit de la rubrique 601.371.0 du "Crédit pour imprévus" du Département des finances et des douanes.

30 juin 1970
 DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Aide aux universités,
 subvention fédérale
 pour l'achat d'un spectromètre de masse
 destiné à la division de la géophysique nucléaire
 de l'Institut de physique de l'Université de Berne.

Département de l'intérieur, Proposition du 10 juin 1970
 (annexé).

Département des finances et des douanes, Rapport joint du
 25 juin 1970 (annexé).

Conformément à la proposition et d'accord avec le Département
 des finances et des douanes, il est

d é c i d é :

1. Une contribution de 60 pour cent, mais de 56'846 francs au maximum, aux dépenses donnant droit aux subventions, soit au montant de 94'742 francs, est accordée au canton de Berne pour l'achat d'un spectromètre de masse destiné à la division de la géophysique nucléaire de l'Institut de physique de l'Université.
2. Le montant sera prélevé sur le compte "Aide aux universités; subventions pour les investissements" (no 320.453.02).
3. Le montant sera versé par la division de la science et de la recherche.

Pour rapport joint : ont aux articles 29 et 30 de l'ordonnance d'exc-

- au Département de l'intérieur;
- au Département des finances et des douanes.

Extrait du procès-verbal :

- au Département politique (10 exemplaires), pour exécution;
- au Département de l'intérieur (3 exemplaires), pour information;
- au Département des finances et des douanes (3 exemplaires), pour information.

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,

Sauvaz